

Index AI : PRE01/080/2012
14 February 2012

Le Mexique doit remédier à la discrimination dont sont victimes les migrants et les membres des communautés indigènes

Les autorités mexicaines doivent lutter contre la discrimination et mettre en œuvre des mesures afin de veiller à ce que les migrants et les populations indigènes puissent jouir de leurs droits fondamentaux, a déclaré Amnesty International mardi 14 février, alors que le Mexique s'apprête à présenter son bilan devant l'organe des Nations unies chargé de surveiller l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale évaluera le bilan du Mexique sur la question de la discrimination raciale les 14 et 15 février.

« La discrimination est toujours très répandue et s'immisce partout dans la société mexicaine, a déclaré Rupert Knox, chercheur sur le Mexique à Amnesty International.

« Pour les migrants qui traversent le Mexique, la discrimination se traduit par le chantage, les mauvais traitements, l'enlèvement, le viol, le meurtre et le recrutement forcé dans les gangs criminels. Pour les membres des communautés indigènes, cela revient à vivre dans des conditions de pauvreté extrême et de marginalisation, avec un accès très restreint aux services élémentaires et à la justice, et en étant exposés aux agressions lorsqu'ils tentent de défendre leurs droits. »

Le 14 février, les autorités mexicaines soumettront un document qui présente en détail les mesures prises en vue de se conformer à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Notes aux rédacteurs :

Amnesty International a adressé au Comité un [document de synthèse](#) recensant les atteintes aux droits humains que subissent les migrants et les membres des communautés indigènes.